

Conditions générales de vente de formation professionnelle continue

Vous devez avoir lu les conditions générales de vente avant de renvoyer votre dossier d'inscription.

I - DÉFINITIONS

- On appelle client toute personne physique ou morale passant commande de formation auprès de l'Espace Jéliote.
- On appelle stagiaire toute personne participant à la formation commandée.
- On appelle OPCO tout opérateur de compétences agréé par l'Etat qui a pour mission de financer l'apprentissage.

II - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

III - INSCRIPTION

L'inscription à une action de formation continue s'effectue à l'aide de la fiche d'inscription dûment complétée.

Le fiche d'inscription doit être envoyée par voie électronique à jeliote@hautbearn.fr, avant la date limite de candidature indiquée sur celle-ci.

IV - SÉLECTION DES CANDIDATURES

Pour favoriser un bon apprentissage en formation, l'effectif est limité.

Les dossiers d'inscription sont examinés par la direction et la chargée de formation de l'Espace Jéliote et la personne qui dispense la formation. Les candidats sélectionnés sont ensuite informés de leur participation par courrier électronique.

A l'issue de la validation de sa candidature, l'Espace Jéliote envoie par voie électronique au client une convention ou un contrat de formation professionnelle tel que prévu par la loi.

Le client s'engage à retourner un exemplaire de la convention ou du contrat de formation signé dans les plus brefs délais.

Une inscription est définitivement validée lorsque la convention / le contrat et les conditions générales de vente sont signées.

V - CONVOCATION ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'Espace Jéliote adresse une convocation par mail ainsi que les informations liées à la formation avant le début du stage.

Une attestation de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation. Sur demande, une copie peut être fournie à l'employeur.

VI - PARTICIPATION AUX FORMATIONS

Les stagiaires prendront connaissance et s'engageront à respecter le règlement intérieur, disponible et téléchargeable sur le site de l'Espace Jéliote.

Il est rappelé que l'assiduité est obligatoire aux formations suivies, les stagiaires s'engagent à être présent sur toute la durée de la formation.

VII - MODALITÉS FINANCIÈRES

Tous les tarifs des formations professionnelles continues dispensée par l'Espace Jéliote, indiqués sur la fiche d'inscription et les documents de communication, sont indiqués HT/ TTC (TVA 20%) et n'intègrent pas les frais de transport, d'hébergement et de repas du stagiaire.

Sauf mention contraire, le montant comprend les frais de déplacement et de restauration du formateur.

Une facture de la totalité de la formation est adressée dès la formation achevée. Les factures sont payables, sans escompte et auprès du Trésor Public à réception de facture.

Toute formation commencée est entièrement due.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet, l'Espace Jéliote se réserve la faculté de suspendre toute prestation en cours et /ou à venir.

En cas de prise en charge totale par un organisme tiers (OPCO), confirmée par la réception de l'accord correspondant, la facture est directement adressée à ce dernier, au terme de l'action de formation.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, confirmée par la réception de l'accord correspondant, les factures sont adressées au·à la client·e et à l'organisme tiers, au terme de l'action de formation.

Dans tous les cas, sans réception d'accord de prise en charge par un organisme tiers, l'Espace Jéliote transmet directement la facture au·client.

VIII - DÉLAI DE RETRACTATION

Conformément aux dispositions légales, le client a un délai de 10 jours pour se rétracter à compter de la date de signature de la convention ou du contrat de formation. Il en informe l'organisme de formation par tous moyens écrits avec accusé de réception.

IX - CONDITIONS D'INEXÉCUTION, DE REPORT OU DE MODIFICATION

Inexécution de sa prestation de formation par l'Espace Jéliote.

En application des dispositions de l'article L. 6354-1 du Code du Travail, en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, l'Espace Jéliote devra rembourser au·à la client·e les sommes indûment perçues de ce fait.

L'Espace Jéliote se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation, au plus tard 15 jours avant le début de la formation, si celle-ci ne réunirait pas le nombre minimum d'inscrits nécessaire à son bon déroulement.

Inexécution de son engagement de participation par le·la client·e - Clause de dédit

En cas d'abandon du stage par le·la stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Si le·la stagiaire est empêché·e de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la convention ou le contrat de formation professionnelle sont résiliés, sur présentation d'un justificatif. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur montant.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

X - COLLECTE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est la gestion administrative et pédagogique des candidat·es à la formation professionnelle continue. Les

informations sont conservées pendant 5 années et sont destinées aux services administratifs de l'Espace Jéliote.

Le traitement des données est conforme au règlement européen (UYE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Le·la client·e est informé·e qu'il·elle dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation au traitement de ses données. Il·elle peut s'opposer au traitement de ses données le·la concernant et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment en nous adressant un mail à jeliote@hautbearn.fr

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à l'Espace Jéliote en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'Espace Jéliote pour les seuls besoins desdites formations. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

XI - DROIT A L'IMAGE ET REFERENCE

Durant la formation et lorsque des restitutions publiques sont programmées, l'Espace Jéliote est amené à réaliser des photographies ainsi que des captations audiovisuelles à des fins de conservation de l'histoire de la profession, d'étude, de pédagogie, de recherche, de publication scientifique et de communication institutionnelle interne et externe.

L'utilisation de ces images fait l'objet d'une autorisation d'utilisation de son image entre le·la stagiaire et l'Espace Jéliote.

Le client accepte d'apparaître comme référence de l'Espace Jéliote sur les actions effectivement mises en œuvre.

XII - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - COPYRIGHT

Les documents remis au cours de la formation constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. En conséquence, le Client et le·la Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'Espace Jéliote.

XIII - OBLIGATIONS

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'Institut International de la Marionnette a une obligation de moyens et non de résultats.

XIV - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Pau seront seuls compétents pour régler le litige. Le droit français est seul applicable.